# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

# 12 AVRIL 2018

# Commune de QUINCEY 70000

-----

L'an deux mille dix-huit, et le douze avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François BAPTIZET, Maire.

Date de convocation: 19 mars 2018

#### Présents:

M. François BAPTIZET, M. Bruno BIDOYEN, M. Yves DURGET, M. Christian CHAUSSALET, M. Gilles GARDIENNET, M. Joseph NICOT, Mme Annie BAUMLIN, Mme Isabelle BELLET, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Véronique BATISSE

Absents: M. David JACQUEMOUD

#### Ont donné pouvoir :

Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET Mme Nathalie BANET à Mme Véronique BATISSE M. Claude FOURNIER à M. Bruno BIDOYEN Mme Caroline DORMOY à Mme Annie BAUMLIN

Madame Fabienne LEMOINE a été élue secrétaire

#### **OUVERTURE DE SEANCE**

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

# COMPTES DE GESTION 2017 Budget général et services eau

#### 04/2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### COMPTES ADMINISTRATIFS

#### 05/2018

Après approbation des comptes de gestion 2017, les comptes administratifs des budgets Commune et Eau sont présentés et se résument ainsi :

#### **Budget Commune**

|                            | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Dépenses                   | 695 825.14 €              | 129 361.39 €             |
| Recettes                   | 804 811.18 €              | 273 501.34 €             |
| Reports de l'exercice 2016 | 0.00 €                    | -145 555.63 €            |
| Résultat de clôture        | 108 986.04 €              | -1 415.68 €              |

# **Budget Eau**

|                            | Section de fonctionnement | Section d'investissement |
|----------------------------|---------------------------|--------------------------|
| Dépenses                   | 167 198.80 €              | 66 677.68 €              |
| Recettes                   | 168 368.03 €              | 71 063.12 €              |
| Reports de l'exercice 2016 | 0.00 €                    | 14 221.50 €              |
| Résultat de clôture        | 1 169.23 €                | 18 606.94 €              |

Hors de la présence du Maire, le conseil municipal délibère sur les comptes administratifs 2017, présentés par Madame Annie BAUMLIN.

Les comptes administratifs étant conformes au compte de gestion, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, à l'unanimité.

#### **AFFECTATION DE RESULTAT**

#### 06/2018

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif du budget Commune dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 108 986.04 € Section d'investissement : déficit de 1 415.68 € Besoin de financement : déficit de 1 415.68 €

Décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2018, 1 415.68 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé », et 107 570.36 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Après avoir adopté le compte administratif du budget Eau dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement : excédent de 1 169.23 € Section d'investissement : excédent de 18 606.94 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter au budget pour 2018, 1 169.23 € sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

# **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**

#### 07/2018

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs 2018 suivants :

| BUDGET GENERAL |              |                              |  |  |  |  |
|----------------|--------------|------------------------------|--|--|--|--|
| Fonctionnement |              | Investissement               |  |  |  |  |
| Dépenses       | 936 207.00 € | <i>Dépenses</i> 194 416.00 € |  |  |  |  |
| Recettes       | 936 207.00 € | <i>Recettes</i> 194 416.00 € |  |  |  |  |

| SERVICE EAU    |              |                |            |  |  |  |  |
|----------------|--------------|----------------|------------|--|--|--|--|
| Fonctionnement |              | Investissement |            |  |  |  |  |
| Dépenses       | 189 262.00 € | Dépenses 45    | 5 269.00 € |  |  |  |  |
| Recettes       | 189 262.00 € | Recettes 45    | 5 269.00 € |  |  |  |  |

Voté à l'unanimité.

# TAUX D'IMPOSITION 2018 DES TAXES LOCALES

# 08/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de laisser inchangés les taux d'imposition des trois taxes directes locales suivantes :

Taxe d'habitation : 10.59 % Taxe Foncière Bâti : 17.44 % Taxe Foncière Non Bâti : 46.24 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.